

EAU & TERRITOIRES

Les limites de la croissance ?



DDTM34

Direction Départementale
des Territoires et de la Mer



Édito

Dans Manon des sources, Marcel Pagnol raconte l'intervention d'un ingénieur du génie rural suite au tarissement de la source du village des Bastides Blanches, conséquence de la vengeance de la jeune bergère :

“L'ingénieur, le crayon à la main, fit un petit calcul et annonça :

- Je puis vous envoyer 5000 litres par jour [...] Ce camion quotidien peut suffire à couvrir vos besoins les plus urgents, mais c'est un gros effort de mon administration, et il est douteux qu'elle le prolonge plus d'un mois.

- Et alors, si l'eau ne revient pas d'ici un mois, dit le Papet, qu'est-ce que vous pourrez faire pour nous ?

L'ingénieur répondit aimablement :

- Je pourrai vous faire mes condoléances, et vous conseiller d'aller cultiver la terre ailleurs. Il ne manque pas de villages dépeuplés, qui ont de l'eau en abondance, et qui seront heureux de vous accueillir.

De violentes protestations s'élevèrent et Philoxène déclara, avec une autorité souveraine :

- Non, monsieur, non. Le conseil municipal ne peut pas accepter ça.

- Je crois pouvoir vous affirmer, dit gravement le savant, que l'autorité des conseils municipaux sur les phénomènes souterrains peut être mesurée par un nombre voisin de zéro.”

Loin de moi l'idée que les élus n'ont aucun pouvoir sur la disponibilité de la ressource en eau. Au contraire, leurs compétences légales et leur capacité à interroger l'avenir de leur territoire font d'eux des acteurs privilégiés du chantier de la gestion quantitative de l'eau.

Comme il vous a été dit lors du congrès des maires, les limites de certaines ressources majeures du département sont aujourd'hui atteintes, voire dépassées. Il est temps que les usagers de l'eau, collectivement, se saisissent de cette question, en la replaçant dans le cadre de l'aménagement du territoire. L'État sera à vos cotés dans cette réflexion ; par cette plaquette, je souhaite vous donner les clés de compréhension du problème et les axes de travail pour rétablir aujourd'hui, et garantir demain, une gestion durable des ressources en eau de l'Hérault.

Le préfet de l'Hérault



Jacques Witkowski

SOMMAIRE

DIAGNOSTIC

03 Ensemble pour préserver notre eau

04 Combien consommons-nous d'eau ?

06 Les impacts du manque d'eau

SOLUTIONS

08 Comment faire des économies d'eau ?

09 L'eau potable à quel prix ?

11 Quelles marges de manoeuvre ?

PROSPECTIVE

14 Verbatim

15 Se poser les bonnes questions

16 Et si demain...



RESSOURCES



DECIDER ENSEMBLE POUR PRESERVER LES RESSOURCES EN EAU

De tout temps, l'eau est au coeur des préoccupations des hommes et depuis le milieu des années 60 au coeur des politiques de l'Etat. La loi de 1964 instaure le principe de gestion des ressources en eau par bassins versants et crée ainsi les agences de l'eau. La loi sur l'Eau de 1992, la Directive Cadre sur l'Eau de 2000 puis la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006 sont venues la compléter. Depuis 1996, le cadre de la politique de l'eau est décliné à l'échelle de grands bassins hydrographiques (Rhône Méditerranée et Adour Garonne pour le département de l'Hérault), selon un plan pluri-annuel : le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE).

USAGES

Loi 1964 : principe de gestion par bassins versants et création des agences de l'eau

Loi Eau 1992

Directive cadre sur l'eau 2000

Loi sur l'eau et les milieux aquatiques 2006

Les volumes prélevés pour nos usages augmentent au détriment des besoins en eau du milieu naturel. On parle de déséquilibre quantitatif des ressources en eau. Le SDAGE 1996-2009 identifie les masses d'eau structurantes du département de l'Hérault concernées par le déficit : l'Hérault, l'Orb, le Lez et l'Astien.

Le SDAGE 2010-2015 confirme ce classement en déséquilibre quantitatif. Des études dites de « volumes prélevables » (EVP) ont ainsi permis de quantifier les volumes d'eau disponibles dans les nappes et les cours d'eau du département de l'Hérault. Le retour à l'équilibre doit se faire via une dynamique collective dont le coeur est la concertation.

2016-2021

LA CONCERTATION SUR LE PLAN D'ACTION DU RETOUR À L'ÉQUILIBRE

III

Le SDAGE 2016-2021 préconise l'établissement de plans de gestion de la ressource en eau (PGRE) qui visent à :

- affiner les connaissances sur le déséquilibre,
- identifier les actions réalistes et réalisables permettant une trajectoire de retour à l'équilibre à l'horizon 2021;
- fixer les grandes règles d'allocation de la ressource entre les différents usages.

Qu'est-ce qu'un PGRE ?

Le Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE), à partir d'un état des lieux sur les ressources en eau, définit les actions et les règles de partage de l'eau pour résorber le déficit. Il est issu d'une large concertation entre les différents acteurs.

LA PHASE DE MISE EN ŒUVRE

IV

Historique des SDAGE

ÇA COMMENCE...

MAINTENANT !

I

1996-2009

L'IDENTIFICATION DES RESSOURCES EN DÉFICIT

Qu'est-ce qu'un SDAGE et un SAGE ?

Le SDAGE est un document qui fixe les grandes orientations et les règles de gestion de l'eau à l'échelle d'un bassin hydrographique.

Le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) est un outil de gestion locale de l'eau à l'échelle d'un bassin versant.

II

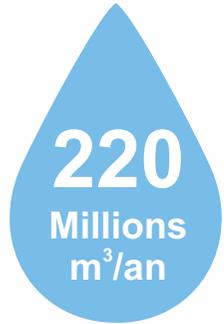
2010-2015

L'ÉVALUATION DU DÉFICIT

La concertation sur l'élaboration des PGRE est menée au sein des commissions locales de l'eau (CLE), qui sont des organes de gouvernance des schémas d'aménagement et de gestion de l'eau. De fait, ce sont des acteurs locaux de l'eau qui ont établi et validé les PGRE locaux, ressource par ressource. Cela donne à ces plans une légitimité institutionnelle confortée le cas échéant par une intégration au SAGE.



LA CONSOMMATION ACTUELLE DANS L'HERAULT ?



= 2 X



Lac du Salagou / an

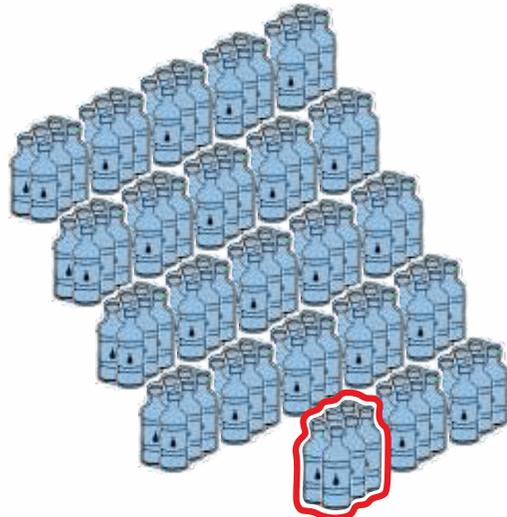
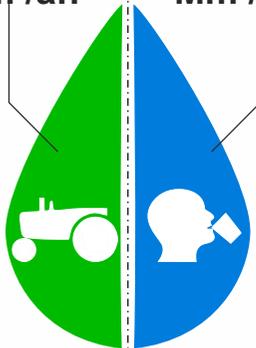
Les prélèvements en eau dans l'Hérault sont équivalents à 2 fois le volume du lac du Salagou par an, soit 220 millions de m³.

En fonction des usages, ce ne sont pas les mêmes ressources qui sont sollicitées. En effet, les usages agricoles puisent principalement dans les eaux superficielles, les usages d'eau potable majoritairement dans les eaux souterraines. Quant aux usages industriels, les prélèvements restent mineurs dans le département de l'Hérault.

110
Mm³/an

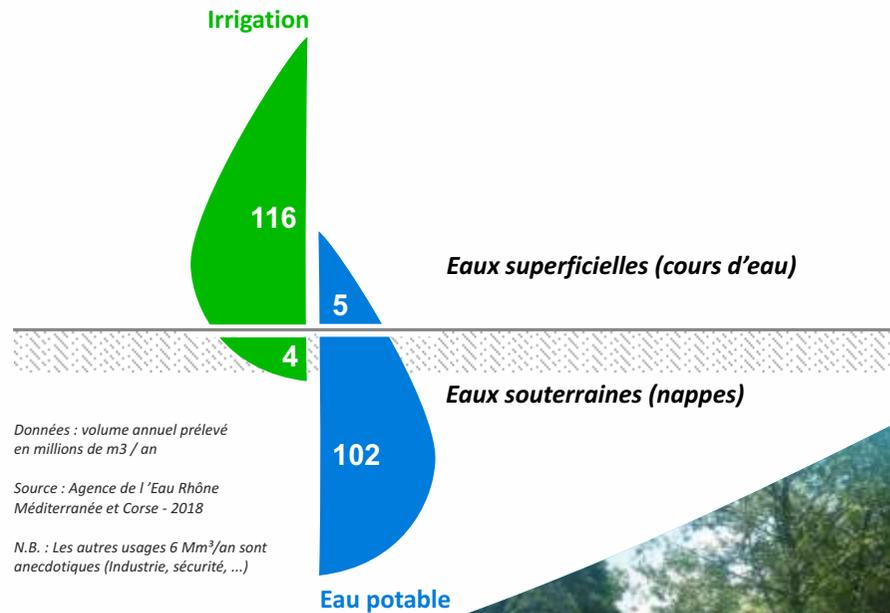
110
Mm³/an

= 23 packs d'eau / jour / habitant



Agriculture

Eau potable
Usages domestiques
et publics



Données : volume annuel prélevé en millions de m³ / an

Source : Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse - 2018

N.B. : Les autres usages 6 Mm³/an sont anecdotiques (Industrie, sécurité, ...)

N.B. : Le calcul de consommation quotidienne des habitants de l'Hérault a été révisé pour prendre en compte les estivants

Dont 9 litres / jour / habitant sur des ressources en déficit ! (cf. page suivante)



LES RISQUES LIÉS AU MANQUE D'EAU

Le manque d'eau fragilise les différents usages et menace directement l'économie et les emplois générés par ces activités.

Risques sur les USAGES HUMAINS

TOURISME

Sports en eaux vives (canoë, kayak, rafting, etc...) et sites de baignade



INDUSTRIE

Eaux de process industriels ou agro-alimentaires, eaux minérales, carrières, etc...)



PÊCHE

Exemple de poids économique de la pêche de loisir en eau douce :
16 800 pratiquants = 20 M€



Risques sur les MILIEUX NATURELS (COURS D'EAU, ÉTANGS, ETC...)

Réchauffement de la température de l'eau



Diminution de la hauteur d'eau +
du volume d'eau

=

Diminution des surfaces d'habitat +
rupture de la continuité écologique
pour la faune et flore aquatique

Aggravation des pollutions,
dégradation de la qualité de
l'eau/mortalité de la
biodiversité aquatique

AGRICULTURE

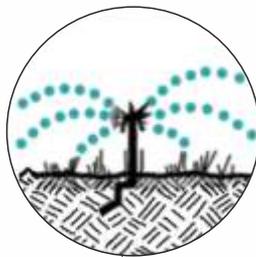
Irrigation des cultures, abreuvement, ...

Exemple de poids économique:
34 500 hectares de vignes irriguées = 800 M€/an



USAGES PUBLICS

Espaces verts, nettoyage des voiries, bâtiments publics, espaces sportifs, piscines collectives, ...



USAGES DOMESTIQUES

Alimentation, sanitaire, arrosage jardins, piscines individuelles, lavage voitures, ...



CAMPINGS

En bords de rivières, lacs, mer
Exemple de poids économique :
60 campings entre Valras et Agde
= 130 M€/an



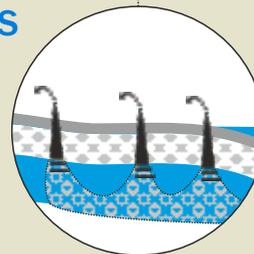
USAGES LOISIRS

Nettoyage de bateaux, ...



Risques sur les NAPPES SOUTERRAINES

- Baisse du niveau des nappes
- Drainage des pollutions de surface vers les niveaux profonds



BISEAU SALÉ

Le pompage intensif dans les nappes souterraines littorales augmente le risque d'intrusion du biseau salé qui rendrait la ressource impropre à la consommation.





COMMENT FAIRE DES ECONOMIES D'EAU POTABLE ?

RÉSEAU COLLECTIF

(renouvellement et entretien du patrimoine, réparation des fuites, compteurs sectorisés, télé-relève, etc.)



SENSIBILISATION ET COMMUNICATION SUR LES ÉCONOMIES D'EAU



PRIX DE L'EAU INCITATIF

(Tarification saisonnière, par palier, en fonction du type d'usagers, etc.)



SOLUTIONS COLLECTIVES

mesurables, maîtrisables



GROS CONSOMMATEURS

(sensibilisation, etc.)



CONSOMMATIONS DES EQUIPEMENTS PUBLICS

(choix des systèmes et horaires d'arrosage des espaces verts, sélection d'essences adaptées, recyclage d'eau, meilleure comptabilisation des volumes, équipements hydro-économiques, abandon des fontaines en circuit ouvert, etc.)

COMPORTEMENTS INDIVIDUELS

(préférer la douche au bain, arroser la nuit, fermer les robinets, etc.)



ÉQUIPEMENTS HYDRO-ÉCONOMES

(appareils ménagers, robinets, pommeaux de douche, toilettes, etc.)



SOLUTIONS INDIVIDUELLES

difficilement mesurables et maîtrisables, même si des gains restent possibles sur le long terme.

RÉCUPÉRATION D'EAU DE PLUIE OU RÉSEAU D'EAU BRUTE

(arrosage jardins ou voitures)



STRATÉGIES HYDRO-ÉCONOMES DES ENTREPRISES

(optimisation de la consommation des eaux de process, sensibilisation des salariés, optimisation arrosage espaces verts, etc.)



Quelques Chiffres ...

Chasse d'eau
3 à 6 litres

Douche de 5 mn
50 à 60 litres

Bain
150 à 200 litres

Lavage d'une voiture
200 litres

Arrosage du gazon
17 litres/m² environ

Consommation d'une piscine
40 à 60 000 litres



L'EAU POTABLE, À QUEL PRIX ?

Comment se calcule le prix de l'eau potable ?

Prix de l'eau :

National :
4,04 € TTC/m³

Dont eau potable :
2,03 € TTC/m³

Dont assainissement collectif :
2,01 € TTC/m³

Hérault
3,61 € TTC/m³

Dont eau potable :
1,93 € TTC/m³

Dont assainissement collectif :
1,68 € TTC/m³

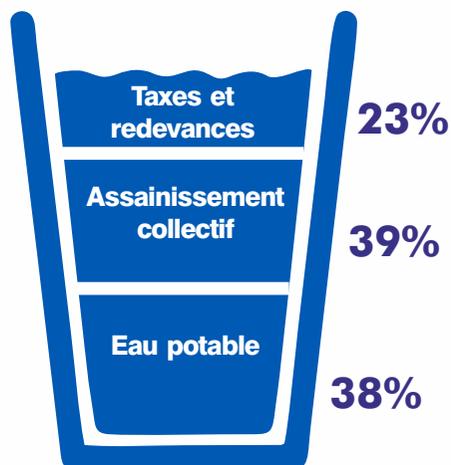
données SISPEA* 2015

Pour une consommation de 120 m³ /an

* SISPEA : système destiné à informer les citoyens sur le prix de l'eau et de l'assainissement. Chaque collectivité compétente dans la gestion de l'eau est tenue de le renseigner.
[Http://www.services.eaufrance.fr/](http://www.services.eaufrance.fr/)

Le prix de l'eau potable intègre :

- le niveau de protection et de traitement nécessaire à la potabilisation de l'eau brute (une ressource superficielle étant plus difficile à protéger et à traiter qu'une ressource souterraine),
- le coût d'investissement et de renouvellement des équipements de captage, d'adduction, de stockage et de distribution, y compris compteurs, télé-relève,
- le coût du service administratif (facturation, service clientèle, contrôles, etc...),
- la politique tarifaire (part fixe/part variable, tarif domestique/professionnel/collectivité, tarification progressive/sociale, etc...).



Halte aux idées reçues :

Un prix de l'eau peu élevé n'est pas forcément synonyme de service d'eau géré dans un objectif de développement durable :

Par exemple, un prix de l'eau faible peut être un signe de sous-investissement dans le renouvellement des canalisations, donc de pertes d'eau sur le réseau.

A l'inverse, un prix élevé de l'eau potable ne signifie par obligatoirement l'amélioration des réseaux : par exemple, en ayant recours à l'achat transfert d'une ressource complémentaire de substitution, le prix de l'eau risque d'augmenter !

Comment évolue le prix de l'eau potable ?

Cas 1 : eau souterraine de bonne qualité, proche du lieu de distribution

Coût du service : coût du traitement simple + coût d'investissement et de fonctionnement du réseau (production, transfert, distribution) + redevances environnementales

Cas 2 : ressource déficitaire et/ou polluée, nécessitant un traitement plus poussé ou une interconnexion avec une autre ressource

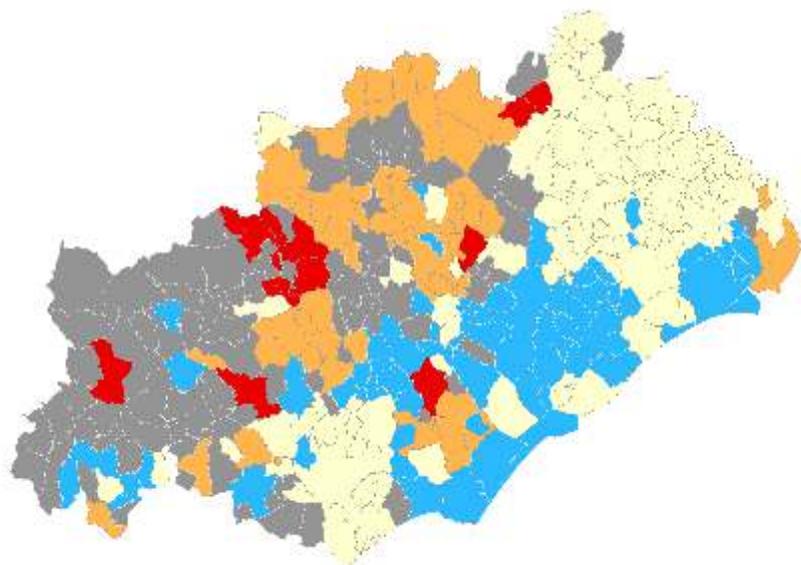
Coût du service : coût du traitement simple + coût d'investissement et de fonctionnement du réseau (production, transfert, distribution) + redevances environnementales + coût de traitement poussé (eaux superficielles, eau de mer dessalinisée, eau souterraine polluée,...) + coût d'investissement et de fonctionnement du réseau permettant l'interconnexion + achat d'eau brute de l'interconnexion



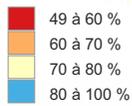


AMELIORER LES RENDEMENTS DE RESEAUX

Pour rembourser notre dette au milieu naturel et dégager de l'eau pour nos besoins futurs, il faut collectivement viser un rendement « cible » des réseaux de 80 % ... et plus.



rendement moyen
des réseaux d'eau potable
par commune
2015/2017



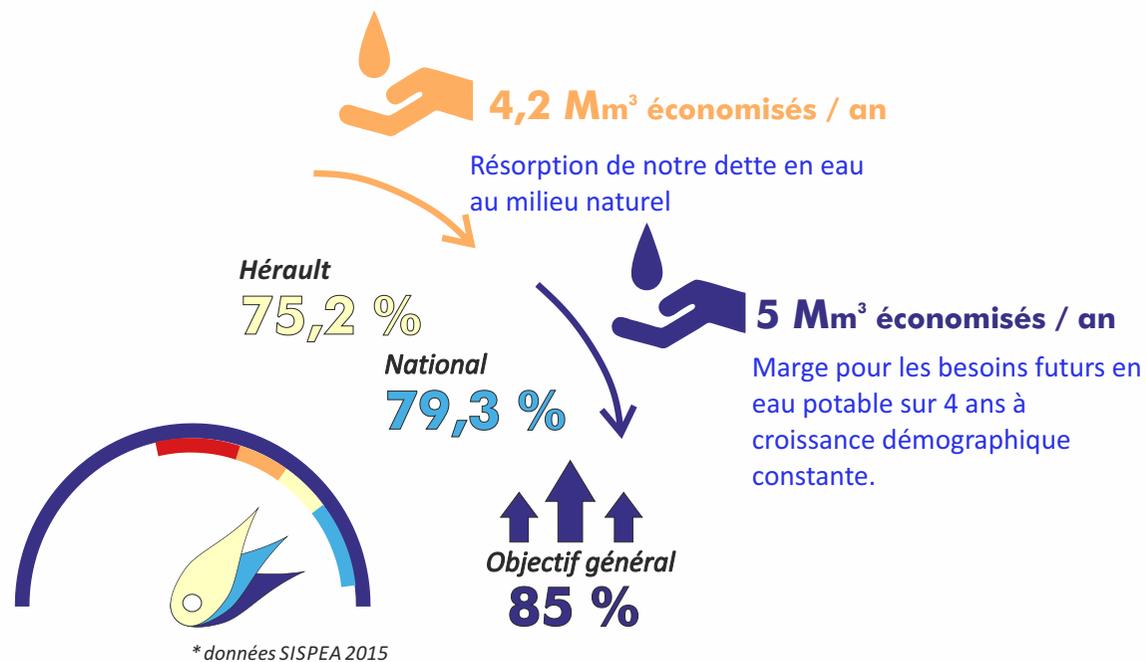
valeurs non renseignées
par la collectivité compétente dans SISPEA

Source IGN/SISPEA

Les rendements des réseaux d'eau potable du département connaissent des disparités importantes entre 39 et 97 %.

Sur certains secteurs, la moitié de l'eau pompée n'arrive pas au robinet !

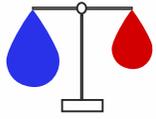
Et, sur la période 2015-2017, entre 30 à 50 % des collectivités n'ont pas renseigné les données nécessaires au calcul du rendement du réseau d'eau potable.



**Rendement des réseaux
MOYEN ACTUEL
&
« CIBLE » DEPARTEMENTALE**

2019, 1ère phase des Assises nationales de l'eau :

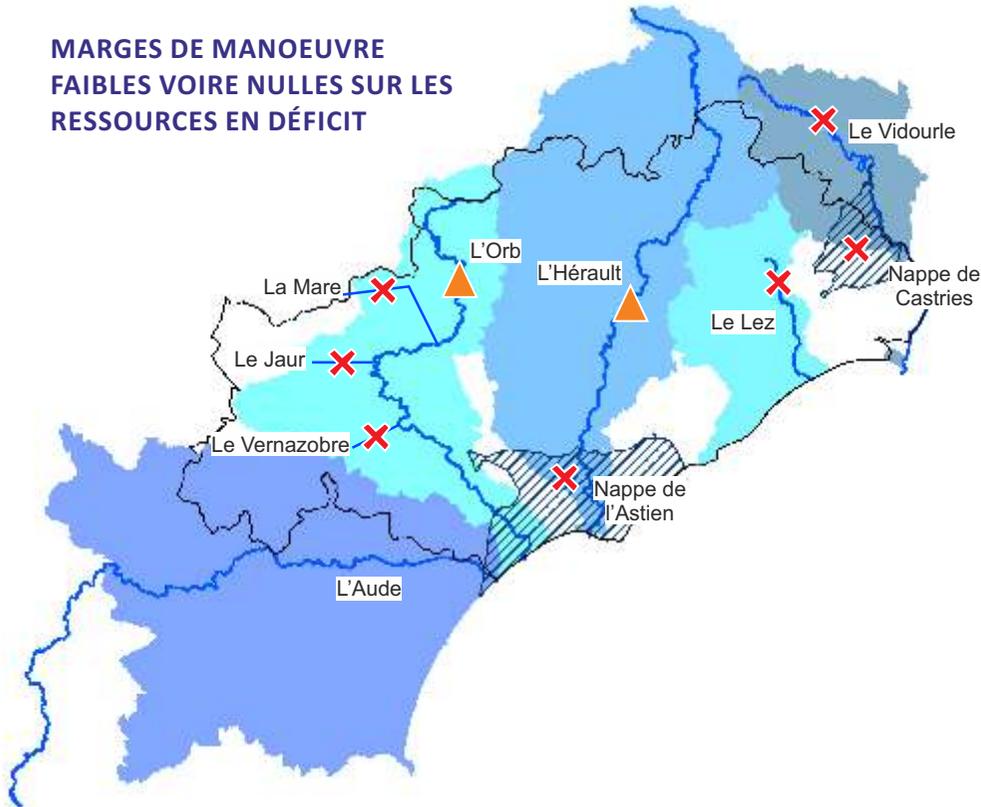
- 1 litre / 5 se perd en moyenne en France
- en 2016, seuls 50 % des services d'eau potable publient leurs données sur SISPEA*
- 50% des Français voudraient plus d'informations sur l'eau et son traitement.



RESORBER LE DEFICIT EN 2021, ET APRÈS ?

Si toutes les mesures préconisées dans les PGRE sont mises en œuvre : en 2021, il y aura retour à l'équilibre des ressources propres au département, mais sur certaines masses d'eau, il ne sera pas possible de dégager de nouvelles marges pour alimenter de nouveaux besoins.

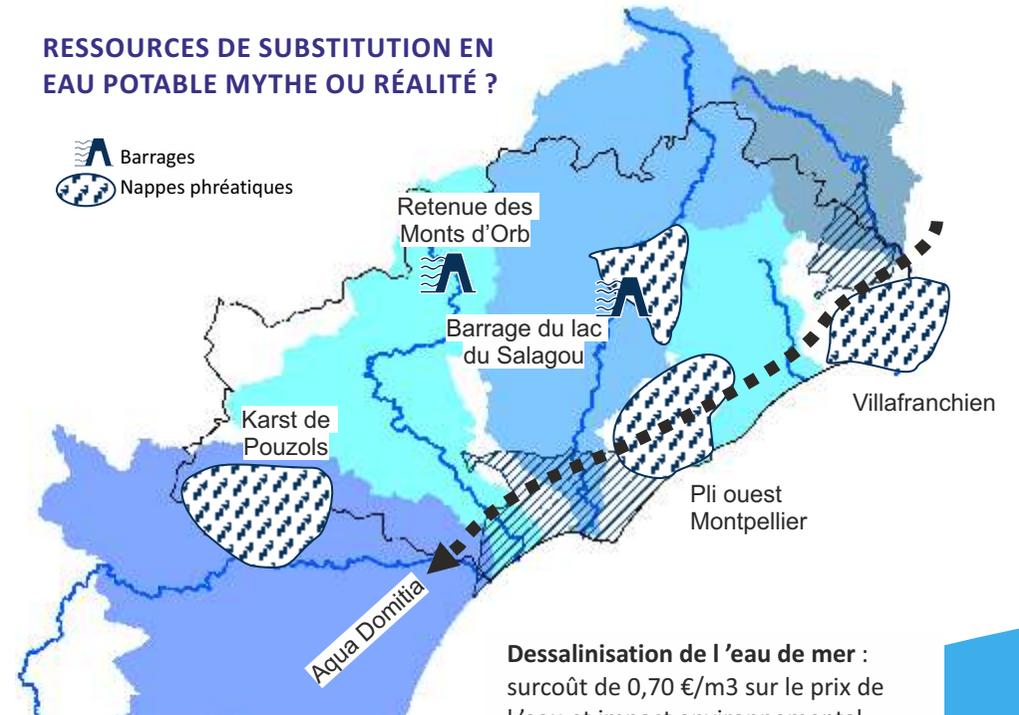
MARGES DE MANOEUVRE FAIBLES VOIRE NULLES SUR LES RESSOURCES EN DEFICIT



▲ **FAIBLE** Marges de manœuvre sur l'Hérault et l'Orb

✗ **AUCUNE** Aucune marge de manœuvre sur les 2 nappes (Astien et Castries-Sommières) ainsi que sur les cours d'eau : Jaur, Vernazobre, Mare ou le fleuve Lez

RESSOURCES DE SUBSTITUTION EN EAU POTABLE MYTHE OU REALITE ?



Aqua Domitia : ressource entièrement allouée

Monts d'Orb : 15 Mm³/an mobilisables à l'échelle régionale (mais seulement 4Mm³/an si changement climatique)

Lac du Salagou : + 3,5 Mm³/an pour les nouveaux besoins (dont 2,8 Mm³/an pour l'agriculture et 0,7 Mm³ pour l'eau potable)

Réutilisation des eaux usées : interdit pour la production d'eau potable

Dessalinisation de l'eau de mer : surcoût de 0,70 €/m³ sur le prix de l'eau et impact environnemental

Grands barrages : écartés car impact environnemental majeur

Retenues collinaires : possibles pour l'agriculture sous réserve d'absence d'impact majeur environnemental ou sécuritaire

Nappe du villafranchien, karsts profonds (pli ouest Montpellier, Pouzols, etc...) : volumes prélevables non définis - connaissances insuffisantes



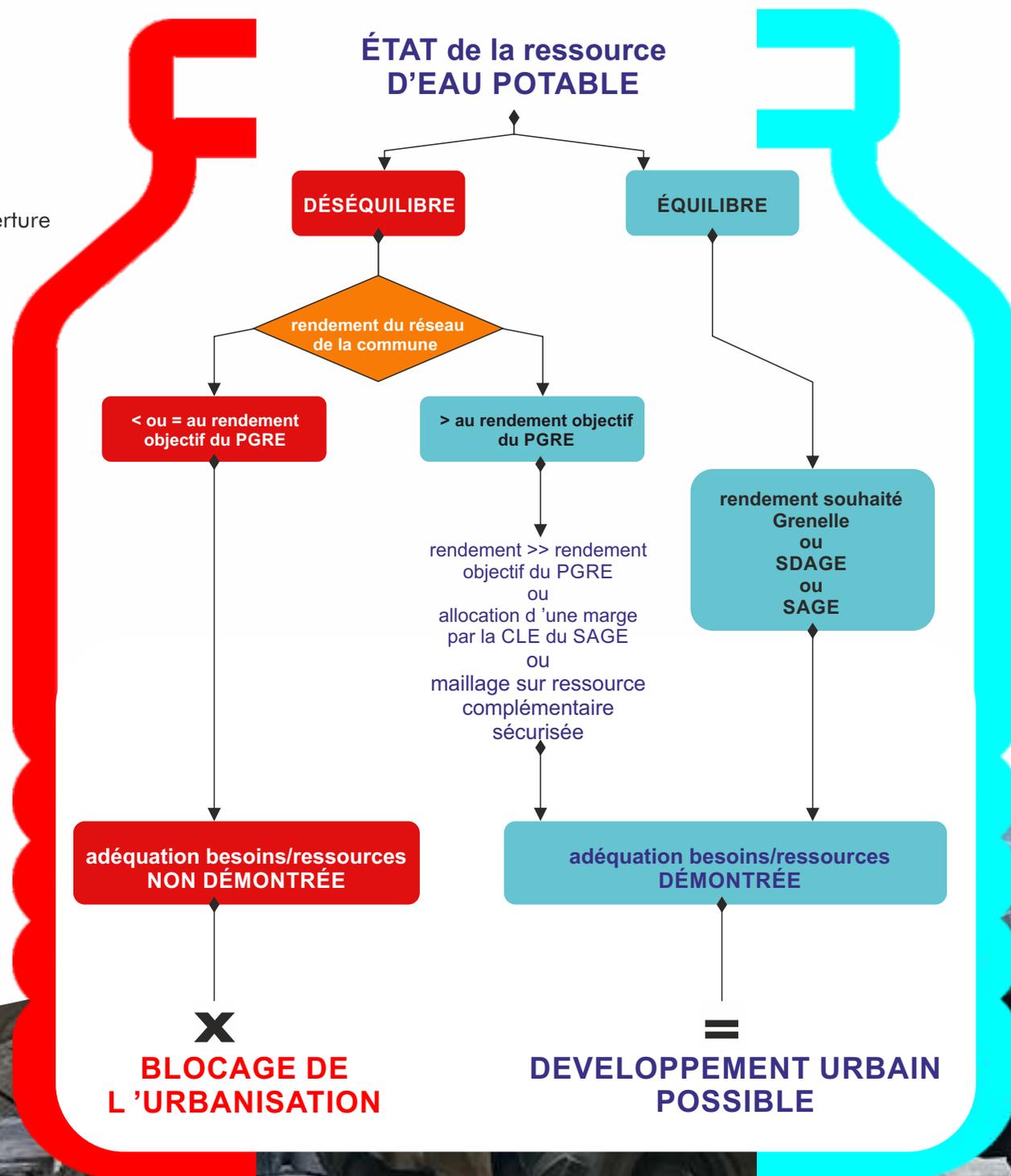
ADAPTER OU ENCADRER LE DEVELOPPEMENT

Les outils de planification et réglementation et le logigramme des « critères PGRE » de l'ouverture à l'urbanisation ...



Les dispositions applicables :

- **Réviser les autorisations de prélèvement existantes** si les volumes autorisés (et les volumes réellement prélevés) sont supérieurs aux volumes prélevables (cf. orientation 7-01 du SDAGE Rhône Méditerranée)
- **Refuser la délivrance des autorisations ou déclarations loi sur l'eau pour les nouveaux projets**, si ceux-ci sont susceptibles de compromettre le retour à l'équilibre des masses d'eau déficitaires (orientation 7-04 du SDAGE Rhône Méditerranée)
- **S'opposer au développement de l'urbanisme**, si le document de planification est susceptible, par le besoin en eau supplémentaire généré par l'accueil de nouvelles populations, de compromettre le retour à l'équilibre des masses d'eau déficitaires (orientation 7-04 du SDAGE Rhône Méditerranée)





ENCOURAGER LES ÉCONOMIES D'EAU POTABLE : DES SOUTIENS FINANCIERS ET TECHNIQUES



“ Pour répondre aux enjeux de gestion de l'eau, le Département, pilier des solidarités territoriales, intervient en actionnant plusieurs leviers au service des collectivités et dans l'aménagement du territoire. En premier lieu, en apportant un soutien financier aux opérations « eau et assainissement » des communes de moins de 5.000 habitants et des EPCI ou syndicats de moins de 50.000 habitants hors agglomération et métropole (réhabilitation de réseau, traitement et stockage, STEP...).

En complément, le Département assure un accompagnement poussé des collectivités dans tous leurs projets. En finançant études et schémas directeurs, en apportant une aide à l'élaboration de leurs dossiers d'utilité publique en matière de captage, et en mobilisant ses compétences techniques, via Hérault Ingénierie. De plus, le suivi de la qualité et des niveaux des eaux souterraines, par l'Observatoire Départemental de l'eau, concourt à une meilleure gestion et prise de décision des collectivités.

Ensuite, le Département est aménageur et acteur de la gestion des ressources en eau. Il s'est directement investi sur le bassin versant de l'Hérault dans le cadre du partage de la ressource en eau du barrage du Salagou, dont il est propriétaire, et agit en faveur de la diversification des ressources (participation au projet Aqua Domitia). Également membre des syndicats de bassins (EPTB), il contribue durablement à leurs actions.

Le Département se projette au-delà de ces deux niveaux d'intervention. Notamment dans la gestion durable en zones côtières touristiques méditerranéennes (projet européen d'économie d'eau CASTWATER), dans la préservation des zones humides et du littoral, et dans des campagnes de sensibilisation du public.

Ainsi, présent dans le grand cycle et le petit cycle de l'eau, le Département avec 11 M€ voté pour 2020, prend toute sa part dans la réussite de cette mission primordiale pour notre territoire. ”

Kléber Mesquida, président du conseil départemental de l'Hérault

-- plus d'infos : <http://www.herault.fr/eau>

“ 40% du bassin Rhône-Méditerranée est déjà en déficit d'eau et l'avenir nous promet des températures plus chaudes, des pluies encore plus inégalement réparties et une baisse de l'enneigement. Collectivités, agriculteurs, industriels : l'agence de l'eau vous conseille et vous aide financièrement pour réaliser vos actions d'économies d'eau et de partage de l'eau.

Dans le cadre de son programme « Sauvons l'eau 2019-2024 », l'agence de l'eau mobilise 260 millions d'euros dans les bassins Rhône-Méditerranée et Corse pour inciter aux économies d'eau (usages eau potable, agricoles ou industriels), pour organiser le partage de l'eau à l'échelle des ressources (bassins versants ou nappes d'eau souterraines), pour réduire les vulnérabilités au changement climatique.

Avec des taux de subvention variant entre 50% et 70%, l'agence de l'eau subventionne vos projets visant les économies d'eau dans les secteurs déficitaires (réparation de fuites, recyclage des eaux pluviales, réutilisation des eaux usées traitées...). Elle soutient également les actions favorables à l'adaptation au changement climatique via des appels à projets.

Elle accompagne les collectivités dans la gestion durable de leur service public d'eau potable (gestion patrimoniale, subvention de 50%) et propose des aides spécifiques pour les collectivités en Zone de Revitalisation Rurale. ”

-- plus d'infos : <http://www.eaurmc.fr>

“ La banque des territoires aux côtés de l'Agence de l'eau et des services de l'Etat, accompagne les projets locaux visant à renouveler et à améliorer les infrastructures d'eau potable (production/distribution) et d'assainissement (collecte et traitement des eaux usées et pluviales).

Grâce à l'Aqua prêt, les collectivités territoriales et les personnes morales ayant la compétence eau et/ou assainissement disposent d'un financement de très long terme (de 25 à 60 ans d'amortissement) adapté à la durée de vie des infrastructures d'eau potable et d'assainissement, et dont les taux d'intérêt bonifié permet de limiter la charge de la dette sur les coûts d'exploitation (index livret A + 0,75%). Une phase de mobilisation du financement d'une durée de cinq ans est prévue afin de répondre aux contraintes particulières de ce type d'investissements en phase de réalisation.

L'obtention de ce financement bonifié implique pour les maîtres d'ouvrage concernés d'engager une démarche visant à renforcer l'efficacité des investissements du secteur de l'eau et de l'assainissement (mise en place d'une gestion patrimoniale de long terme des infrastructures). ”

-- plus d'infos : <https://banquedesterritoires.fr/aqua-pret>



SI DES ASSISES DE L'EAU DEVAIENT SE TENIR EN 2025 QUE DIRAIENT LES ACTEURS DE L'EAU ...

Oh, lors des discussions sur le partage de la ressource en CLE, ça a chauffé, c'est sûr ! Mais nous avons abouti à un consensus. Les différents usagers ont reconnu la légitimité des uns et des autres et la clé de répartition adoptée prend en compte les efforts faits par chacun. Maintenant, notre observatoire de l'eau va suivre les marges dégagées par les économies d'eau, pour que nous puissions allouer les surplus d'eau à du développement urbain.

Un délégué service d'eau potable

Un président de la CLE

Les campings de la commune sont alimentés par le réseau d'eau potable. Nous les sensibilisons à la fragilité de notre ressource en eau car il y a des économies potentielles à faire : une étude sur les campings du littoral montre que les consommations peuvent varier, d'un établissement à l'autre, de 185 à 375 litres par nuitée.

Un maire

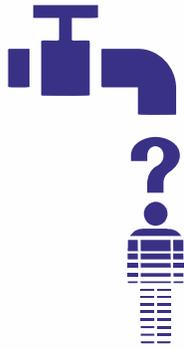
La sectorisation du réseau d'eau potable avec des compteurs nodaux permet de tirer des enseignements intéressants sur les formes urbaines. Dans le nouvel éco-quartier à haute densité, les consommations annuelles moyennes par abonné sont 40% moindres que dans le lotissement diffus des années 70 d'à côté. L'arrosage des jardins et le remplissage des piscines, ça se voit tout de suite sur les consommations !

Un président d'un syndicat d'eau potable

Un président de communauté de communes

Nous avons une politique de diagnostic et de renouvellement continus de nos canalisations d'eau potable. Ces planifications de travaux nous permettent d'amortir leur coût et de lisser dans le temps les augmentations de la facture d'eau. Alors que nos voisins doivent faire des travaux importants en urgence, avec une augmentation du prix de l'eau de plus de 50%, je me félicite de notre politique de gestion patrimoniale du réseau.

Nous testons depuis 5 ans une tarification incitative de l'eau, avec des tarifs saisonniers. Sur le tarif estival, il y a des tranches tarifaires différentes en fonction des volumes consommés. L'idée est de lutter contre les consommations excessives, y compris celles des résidences secondaires. Les réactions des administrés sont très positives et nous commençons à voir les consommations baisser.



SE POSER LES BONNES QUESTIONS ET MAÎTRISER DEMAIN



HABITAT

Quelles formes urbaines rechercher pour consommer moins d'eau ?

En l'état des connaissances actuelles, on sait que les usages extérieurs de l'eau (jardins, piscines,) consomment de 2 à 25 m³/an/logement en zones urbaines denses, contre 75 à 125 m³/an/logement en diffus.



ESSOR

Quelle est la capacité d'accueil des territoires qui puisse garantir l'accès à l'eau pour tous ?

La densification concentre la population dans un espace restreint où les besoins en eau sont donc plus importants. Les ressources en eau seules du territoire sont-elles capables de répondre à ses besoins ? Si oui, y-a-t-il un risque de dégradation du service (prix de l'eau, dégradation de la qualité de l'eau distribuée, volume d'eau limité par ménage sur l'année, en période estivale) ?...



PERFORMANCE

Quelle stratégie de renouvellement des réseaux et d'entretien des ouvrages mettre en place pour garantir un rendement élevé et l'équilibre des ressources en eau ?

Surveiller son patrimoine passe par une bonne connaissance des performances de son réseau et une détection des fuites en continu. Un diagnostic régulier des ouvrages permettra de faire le bilan et prioriser puis planifier les travaux en gestion courante du service.



GOUVERNANCE

Quelles natures d'alliances inter-communales peut-on imaginer pour sécuriser l'accès à l'eau pour tous ?

Le maillage des ressources entre inter-communalités peut être un réponse intéressante. Il permettrait de partager les ressources et d'avoir un volant de gestion plus large pour que les « plus » des unes équilibrent les « moins » des autres.

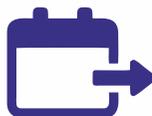
La mutualisation des compétences entre services permettra d'améliorer à grande échelle le service en partageant des savoir-faire spécifiques. Par ailleurs, la mutualisation des coûts d'exploitation garantirait un prix de l'eau acceptable pour un service de meilleure qualité...



ORGANISATION

Les commissions locales de l'eau (CLE) et les SAGE pour développer une vision globale de la dynamique entre bassins hydrographiques ?

Outre garantir la concertation afin que la décision de la répartition des volumes entre usagers soit partagée, les CLE peuvent être des leviers pour imaginer des transferts entre bassins hydrographiques. Des bassins où les ressources sont en déséquilibre seraient « rechargées » par des bassins où les ressources sont largement à l'équilibre.



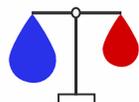
... ET SI DEMAIN ?

... continuer comme aujourd'hui :



**Le prix de l'eau augmentera.
La concurrence naîtra entre usages eau potable et agricole.
Le service d'adduction d'eau potable se dégradera.**

... agir maintenant :



**L'équilibre des milieux sera restauré.
L'accueil démographique sera maîtrisé.
Le développement de projets d'hydraulique agricole redeviendra possible.**

... agir dans la durée :



**en travaillant sur la résilience des territoires au changement climatique,
en assurant une part de l'essor démographique,
en prenant l'habitude de travailler sur des scénarios prospectifs,
en développant la coopération et la recherche,
en pérennisant une attractivité du territoire,
en maintenant un prix de l'eau socialement acceptable.**

pour en savoir plus :

Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse : www.eaurmc.fr
Préfecture de l'Hérault : www.herault.gouv.fr
Conseil départemental de l'Hérault : www.herault.fr
Syndicat Mixte d'études et de travaux de l'Astien : www.astien.com
EPTB Vidourle : www.vidourle.org
EPTB Bassin de l'Or : www.etang-de-l-or.com
EPTB Lez-Mosson : www.syble.fr
EPTB Fleuve Hérault : fleuve-herault.fr
EPTB Orb-Libron : www.vallees-orb-libron.fr
EPTB Aude : www.smmar.org
EPTB Bassin de Thau : www.smbt.fr



Directeur de publication
Matthieu Gregory, directeur de la
DDTM 34

Rédaction, réalisation et contributions :
Daniel Andersch, Lolita Arrighi,
Delphine Huy, Patrice Poncet,
Julien Renzoni, Isabelle Giraud,
Xavier Eudes, Magali Migeon,
Véronique Fau

DDTM 34 - édition 2020